

La loi sur la production de défense n'est pas une mesure d'urgence. Nous sommes en paix en ce moment; pas un coup de feu n'est tiré nulle part dans le monde et, d'ici quelques semaines, les chefs des grandes puissances se réuniront et réussiront peut-être à atténuer davantage la tension. Or c'est au moment où la tension se relâche que le premier ministre et le ministre de la Production de défense nous demandent de leur attribuer des pouvoirs et des droits qui traditionnellement et historiquement appartiennent au Parlement.

Le *Journal* déclare qu'on ne devrait céder ces pouvoirs que dans un état de danger mortel. Le *Journal* du Dominion, le *Globe and Mail* signalait, dans un éditorial, que, lorsqu'il parle de circonstances critiques, le ministre de la Production de défense ferait mieux de parler ainsi en sa qualité de ministre du Commerce, étant donné qu'actuellement la crise économique au Canada est plus grave que la crise de la défense; que le Canada a glissé au quatrième rang parmi les nations commerçantes, l'Allemagne de l'Ouest lui ayant enlevé la troisième place, et que l'état d'urgence économique se trouve altéré par les lunettes roses du ministre de la Production de défense ou du ministre du Commerce.

Le point suivant, monsieur l'Orateur, est encore plus important. Le ministre a déclaré que ces pouvoirs ne sont pas aussi absolus que ceux que confèrent la loi du Royaume-Uni et la loi des États-Unis. J'ai déjà demandé combien de temps dure un état d'urgence. Je veux maintenant savoir ce qu'on entend par absolu? Nous avons répété maintes et maintes fois que nous étions prêts à accorder ces pouvoirs au ministre mais non pas à perpétuité. C'est cette idée de permanence qui nous paraît absolue. Pour ce qui est du Royaume-Uni et des États-Unis, l'honorable député de Kamloops, le chef de l'opposition et l'honorable député de London ont déclaré que les lois sur la production de défense du Royaume-Uni et des États-Unis comportent une limite de temps. Je le répète, c'est ce point qui nous paraît absolu. Une limite précise de temps est fixée par les lois du Royaume-Uni et des États-Unis et jamais on n'a tenté de la supprimer. Tout ce que nous demandons au ministre, monsieur l'Orateur, c'est de conserver une limite de temps à l'égard de ces pouvoirs extraordinaires.

[M¹o Aitken.]

Le ministre nous a accusés d'exagérer. Un des exemples qu'il a donnés,—je ne sais pas de qui sont ces paroles,—est celui-ci:

Aucun sujet de discussion plus important n'a été soumis à la Chambre des communes depuis qu'elle existe aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

Nous croyons, en effet, qu'il n'y a pas eu sujet de discussion plus important. Selon le dictionnaire, l'exagération est l'"action de dépasser... la vérité... en paroles". Nous ne croyons pas dépasser la vérité en paroles quand nous disons que nous avons ici un des plus importants sujets de discussion jamais soumis à la Chambre des communes.

Quand nous avons engagé ce débat, monsieur l'Orateur, nous nous attendions à être raillés, moqués, tourmentés de questions. Heureusement que nous nous y attendions, car c'est bien ce qui est arrivé. Nous n'avons qu'à consulter le *hansard*,—et tous, de ce côté-ci, nous avons scruté le *hansard* ces derniers jours,—pour être édifiés sur l'art de la répartie obtuse. Je ne crois pas que la postérité trouve bien drôle l'esprit dont les libéraux ont fait preuve durant la seconde session de la vingt-deuxième législature. Je ne gaspillerai pas le temps de la Chambre en rappelant ici l'apport des beaux esprits de l'autre côté. Il faut placer parmi ceux-là le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, dont les sages propos parsèment les pages 6028 et 6029 des *Débats*. Il y en a un autre, le député senior d'Halifax; ses paroles se trouvent aux pages 5893, 5894 et 5895 des *Débats*.

En examinant ces pages des *Débats*, je songeais à un poème d'A. P. Herbert, qui connaissait très bien sa Chambre des communes. Ce n'est pas du Shakespeare, mais je pense que ce poème est fort à propos. Sous le titre: *The Interrupter*, voici ce que dit M. Herbert:

He never made a speech himself, they say:
But how he interrupts the men who do!
He could not argue with a load of hay:
But hear him crying "Rubbish!" "Bosh!" or "Boo!"

He sits there like a frog among the birds;
And every time he utters "Bosh!" or "Boo!"
Great *Hansard* solemnly records his words—
And it's repeated in the locals too.

He is as vocal as an old tin can;
He is as useful as the old cow's "Moo!"
But Bogton thinks "Our member is a man!"
He's always saying "Rubbish!" "Bosh!" or "Boo!"

Voilà qui décrit bien, à mon avis, l'apport du parti libéral au présent débat, alors qu'il s'agit d'une des questions les plus importantes dont la Chambre des communes ait été saisie depuis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867.